

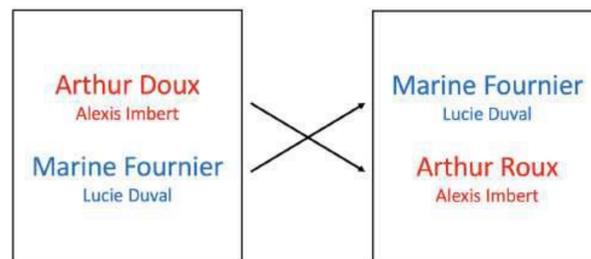
Discriminations de genre

Etude d'une expérience naturelle lors des élections départementales françaises

Les femmes sont-elles discriminées en politique? Bien qu'elles soient largement sous-représentées aux élections locales et nationales, les causes de leur absence sont sujettes à discussion. Si une plus faible inclination des femmes vers le monde politique peut expliquer ce phénomène, une discrimination de la part des partis politiques et de l'électorat pourrait le renforcer encore davantage. Isoler la part de la discrimination propre à l'électorat est complexe car elle dépend généralement de caractéristiques inobservables des candidats et électeurs. Dans cette étude, nous mesurons la discrimination propre aux électeurs en utilisant une expérience naturelle d'envergure nationale: les élections départementales de 2015, où les candidats étaient élus en binôme obligatoirement mixte. En exploitant l'assignation quasi-aléatoire de la position des noms des candidats sur les bulletins de vote, nous montrons que les paires des candidats de droite où une femme est en première position reçoivent significativement moins de voix que les autres binômes. Ces résultats illustrent, d'une part, l'attention limitée de certains électeurs qui n'ont pas compris de manière imparfaite les modalités de l'élection en supposant qu'un candidat recevrait plus de prérogatives que l'autre; et d'autre part, une discrimination à l'égard des femmes de la part des électeurs de droite, qui est d'autant plus importante lorsque le bulletin ne donne aucune information sur les candidats.

Les élections départementales de 2015

En 2015, la France inaugure un nouveau format d'élection en introduisant un vote binominal aux élections départementales. Si les électeurs ont d'ordinaire le choix entre un unique candidat ou une liste de candidats, ils choisissent lors de cette élection un binôme parmi une liste de binômes de candidats, chacun représentant par un seul bulletin. Chaque membre du binôme reçoit le même nombre de voix que son partenaire et les deux individus composant le binôme sont élus en cas de victoire. Par ailleurs, les binômes sont nécessairement mixtes et l'ordre d'apparition du nom des candidats sur le bulletin de vote est déterminé par l'ordre alphabétique. Nous illustrons cette caractéristique de l'élection dans le graphique ci-dessous. Si Marine Fournier forme un binôme avec Arthur Doux, alors elle sera en deuxième position sur le bulletin. En revanche, si elle forme un binôme avec Arthur Roux, elle sera en première position sur le bulletin:



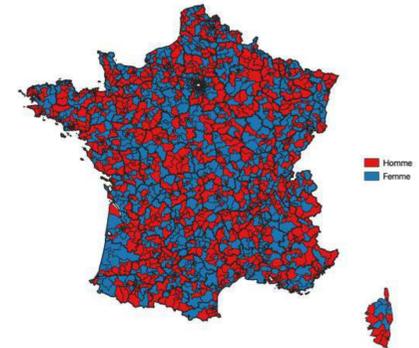
Cette règle ne s'applique néanmoins que sur les bulletins officiels utilisés le jour de l'élection et ne concerne pas les autres outils de communication politique. Le format de l'élection nous permet ainsi de tester si les binômes qui ont une femme en première position sur le bulletin de vote reçoivent moins de vote que les autres binômes.

Données et Estimation

Notre stratégie empirique consiste à comparer les scores obtenus par différents binômes en fonction de la position de la candidate, en contrôlant pour les caractéristiques des binômes que nous pouvons observer. Notre échantillon d'étude se compose de 9097 paires de candidats qui se sont présentés dans 2054 cantons. Pour chaque paire de candidats, nous avons rassemblés les informations officielles fournies par le Ministère de l'Intérieur: parmi elles se trouvent le nom et prénom des candidats, leur âge, leur parti politique ainsi que leur profession.

Afin de contrôler le caractère causal de notre identification statistique, nous vérifions que le traitement est distribué d'une manière quasi-aléatoire. Pour cela, nous commençons par vérifier que les candidats qui apparaissent en première position sur le bulletin de vote ne sont pas statistiquement différents de ceux qui apparaissent en deuxième position. De plus, nous vérifions que la réforme n'a pas été anticipée par les partis politiques. Plus précisément, les partis politiques auraient pu sélectionner les femmes en fonction de leur nom pour faire apparaître les candidats masculins en premier sur le bulletin de vote. Nous montrons que ce n'est pas le cas: la distribution de la première lettre du nom des candidats est la même quel que soit le genre du candidat. Enfin, nous regroupons les candidats par appartenance politique (Extrême-Gauche, Gauche, Droite, Extrême-Droite) pour faire émerger des tendances partisans.

Dans l'ensemble des tests menés, il apparaît que la répartition du genre des candidats sur le bulletin est quasi-aléatoire, ce qui fait de cette élection une expérience naturelle à grande échelle. Ainsi, si l'on représente sur une carte le genre du premier binôme (par ordre alphabétique) au sein de chaque canton, aucune régularité ne semble émerger:



Résultats principaux

Notre résultat principal indique que les binômes de droite où le nom féminin apparaît en première position sur le bulletin de vote reçoivent environ 5% de voix de moins que leurs homologues pour qui le nom masculin est en première position, ce qui réduit d'autant leur probabilité d'aller au second tour et d'être élu. Ce résultat est robuste à une grande variété de techniques d'estimation statistique et la magnitude du résultat est significativement la même.

Ces résultats mettent en évidence deux phénomènes conjugués. D'une part, une partie de l'électorat n'a pas correctement assimilé les règles de l'élection en supposant qu'un candidat sur le bulletin était le candidat « principal » (dans le cas contraire, nous n'aurions pas trouvé d'effet de ce type). D'autre part, une partie de ces électeurs ont préféré voter pour un autre parti politique que pour un binôme où une femme est en première position.

Où ces voix sont-elles allées? Nos résultats suggèrent que le traitement n'a d'impact ni sur l'abstention, ni sur les votes blancs ou nuls. A l'inverse, les autres candidats voient leur nombre de voix augmenter significativement lorsque le premier candidat du binôme de droite est une femme, ce qui suggère que les décisions ont été prises dans l'isolement.

Par ailleurs, à l'aide d'une analyse systématique de près de 12% des bulletins de vote mis à disposition par le CEVIPOF, nous montrons que, pour les binômes qui reportent de l'information sur le bulletin, aucune discrimination n'est décelable. En d'autres termes, la discrimination semble plus faible lorsque les électeurs sont mieux informés à propos des candidats. Une interprétation de ce résultat, qui n'épuise cependant pas l'ensemble des explications possible, est que la discrimination que nous mesurons est d'origine « statistique ». Une hypothèse, notamment, est que les électeurs de droite pourraient avoir des stéréotypes de genre plus ancrés, ayant été localement moins exposés à des femmes en position de gouverner, les partis de droite présentant en moyenne moins de femmes aux élections locales que d'autres partis.

Conclusion et Discussion

Trois éléments d'intérêt pour les politiques publiques se dégagent dès lors de notre étude:

1. L'information véhiculée par le bulletin de vote n'est pas neutre, et la question de l'harmonisation de l'information contenue dans les bulletins de vote mérite d'être posée.
2. Les implications des politiques de quota peuvent être multiples et complexes. Outre les effets mis en évidence dans cette étude, la parité stricte demeure seulement en partie atteinte à l'aide de ce dispositif, puisque en 2015, près de 90% des présidents d'assemblée départementale étaient des hommes.
3. Les discriminations de genre en politique sont liées à des discriminations dans d'autres sphères. Nous montrons que les discriminations de genre aux élections sont plus fortes là où les écarts salariaux sont plus importants. Or comme le montrent des travaux récents, ces écarts salariaux sont bien souvent liés à des biais de genre déjà présents dans l'institution scolaire.

Équipe de recherche :

Jean-Benoît EYMELOUD



Jean-Benoît Eyméoud est économiste à la Banque de France et chercheur affilié au LIEPP. Il a soutenu son doctorat d'économie en novembre 2018 au département d'économie de Sciences Po.

Ses recherches s'intéressent à l'économie urbaine et à l'économie politique et traitent des questions de logement, de travail et de discrimination.

Paul VERTIER



Paul Vertier a obtenu son doctorat au département d'économie de Sciences Po en mars 2018 sous la supervision de Yann Algan. Ses recherches visent à évaluer comment

les caractéristiques et les incitations des élus affectent les politiques publiques qu'ils mettent en place.